

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 3 juin 2022, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux.

Etait absente excusée : Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mars 2022 est approuvé :

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23(Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux.Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

Sandrine DUFOUR est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

### **1/ ECLARAGE DU PARKING DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des travaux de réalisation d'un parking aux abords de la mairie, il convient d'en prévoir l'éclairage.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat [intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité] visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.»

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 13 mai 2022, s'élève à la somme de **81 396,74 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **68 878,94€** (sans subvention) ou **51 709,32€** (avec subvention).

Le Maire propose :

- **d'accepter** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - SOUTER - Parking de la Mairie & Mairie**
- **de demander** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.
- **de demander** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention conditionnera le démarrage des travaux.
- **d'acter** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **d'autoriser** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **de prendre prendre acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
  - **d'inscrire** au Budget communal de l'année **2022**, les sommes qui seront dues au SE 60
  - Les dépenses afférentes aux travaux **46 622,02 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
  - Les dépenses relatives aux frais de gestion **5 087,30 €**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Votes contre 0

Abstention 0

Votes pour 23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux. Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

## **2/ CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION SUR LE ZONAGE DES ESPACS NATURELS SENSIBLES**

Le Conseil Départemental a décidé d'instaurer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, et de déléguer le droit de préemption aux communes.

Vu la réalisation d'un plan de gestion des zones humides communales portée par le SMBVB,

Vu la fiche des sites d'intérêt écologique sur le territoire de la commune de Rantigny,  
 Vu la situation parcellaire des sites,  
 Considérant que le département de l'Oise a décidé d'une part, d'instaurer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, et d'autre part de déléguer le droit de préemption à la commune de Rantigny,  
 Considérant que la situation parcellaire du site CLE25, Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny présente un caractère d'espace naturel sensible,  
 Considérant que divers projets ayant trait à l'environnement pourraient être mis en œuvre sur ces terrains pour des actions de préservation de la faune et la flore,  
 Considérant qu'afin de pouvoir, le cas échéant, réaliser ces projets touchant à l'environnement, s'assurant de leur maîtrise, il convient de classer ce secteur en zone de préemption d'espaces naturels sensibles,  
 Considérant que la commune financera les coûts d'acquisition sur fonds propres, et dont le coût est estimé à 1 euro par m<sup>2</sup>,  
 Le Maire propose :  
 D'approuver le classement du secteur des sites CLE25, Marais, Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny (liste des parcelles annexée) en zone de préemption d'espace naturel sensible,  
 D'approuver la demande de délégation du droit de préemption,  
 De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le classement.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	22
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux.Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

### **3/ VENTE DE METAUX**

Afin de se débarrasser d'objets, de mobilier urbain, d'outils usagés, la commune souhaite vendre

l'ensemble des métaux ferreux inutilisés à un ferrailleur qui les recyclera.

Le Maire propose de procéder à la vente de ces métaux au prix de 350 euros la tonne.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	22
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire Marie DUHAMEL,

Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux. Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

#### **4/ DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS ROULANTS**

Conformément à l'article R2321-2 §3, le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Elle fait l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

Cette provision doit être instituée par le Conseil Municipal par délibération. En cas de survenance du risque (créances irrécouvrables admises en non-valeur), la provision est reprise.

Les provisions sont obligatoires et constituent une opération d'ordre mixte semi-budgétaire, se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation).

Les provisions doivent figurer au budget primitif et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision.

Il conviendra donc de constater chaque année une dépréciation à minima à hauteur de 15% des créances d'une ancienneté supérieure à 720 jours, pour lesquelles aucune provision n'est encore inscrite.

Les montants concernés seront déterminés chaque année en partenariat avec les services du Comptable Public, pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe.

Les crédits budgétaires afférents seront inscrits au BP à l'article 681 en section de fonctionnement.

La reprise des provisions devenues sans objet se fera chaque année au 781, par un titre d'ordre mixte.

La commune décide d'adopter ce principe, pour anticiper le risque d'impayé en terme de recouvrement, mais, au regard des enjeux financiers, et des volumes financiers votés au budget, décide de ne provisionner en N+1 que lorsque le montant de ces créances impayées serait de 10 000,00 € en fin d'exercice, correspondant à une provision à constituer à hauteur de 1 500,00 €.

En deçà, aucune provision ne sera constatée.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Votes contre 0

Abstention 0

Votes pour 23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux. Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

#### **5/ SUBVENTION A L'HOPITAL PAUL DOUMER POUR L'ORGANISATION D'UN FEU D'ARTIFICE**

Dans le cadre des 90 ans de l'hôpital Paul Doumer, un week-end de festivités est prévu les 16 et 17 décembre 2022. Un feu d'artifice tiré le samedi 17 décembre dans le parc de l'hôpital viendra ponctuer la fin de cette manifestation. Les communes environnantes sont sollicitées afin d'aider à porter financièrement ce projet.

Le Maire propose d'associer la commune de RANTIGNY à cette initiative et d'accorder une subvention d'un montant de 1500 € à l'hôpital Paul Doumer.

La dépense sera imputée à l'article 65738 du budget de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Votes contre 0

Abstention 0

Votes pour 23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux. Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

#### **6/ ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN THELLE AU SE 60**

La communauté de communes VEXIN-THELLE par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion au SE 60 afin de transférer au syndicat les compétences :

Travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique  
Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 10 mars 2022, le comité syndical du SE 60 a approuvé l'adhésion de la communauté de communes VEXIN-THELLE.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le président du SE 60 a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Maire propose d'approuver l'adhésion de la communauté de communes VEXIN-THELLE au SE60.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 22

Votes contre 0

Abstention 0

Votes pour 23 (Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET Conseillers municipaux. Christine PORQUET (procuration à Sandra LEROY)

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES**

Monsieur le Maire informe qu'il a pris la décision suivante :

Installation d'un système de télégestion énergétique ( équipement du gymnase d'un boîtier à clé et d'un écran tactile et de la salle Eiséle d'un écran tactile).

Le coût de l'opération est estimé à 7000€.

Le SE 60 accompagne la commune dans la réalisation de ce projet et accordera une subvention à hauteur de 25% du coût des travaux.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20H35

**DELION Dominique**

**DAVENNE Patrick**

**FROGER Bernadette**

**LOZANO Nadine**

**DELION Quentin**

**TAMPERE Catherine**

**DUHAMEL Marie**

**PECHEUR Christophe**

**DUFOUR Sandrine**

**FEVRIER Jean Marc**

**BOURGUIGNON Laurence**

**FREVILLE Matthieu**

**LEROY Sandra**

**DUBAR Alexandre**

**JUPIN Sophie**

**CALENDRIER Franck**

**VAUTOUR Sandra**

**AÏSSAOUI Djillali**

**DEALET Claudine**

**PETIT Christian**

**ORGET Denise**

**VINET Ludovic**

**PORQUET Christine**